



Québec, le 22 novembre 2024

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Demande d'information DQ12 de la
commission transmise le 20 novembre 2024
Projet Horne 5 par Ressources Falco Ltée (Dossier 3211-16-018)**

Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à la question DQ12 posée le 20 novembre 2024 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

1. Vous avez indiqué, en réponse à la question 13 du DQ2 concernant l'état du lac Rouyn, que celui-ci fait l'objet d'un suivi annuel depuis 2010 et qu'il se trouve actuellement à un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation sur le plan trophique.

a. Quels sont les impacts possibles d'un pompage en continu dans un lac qui est à un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation ?

b. Comment cet aspect est-il pris en compte dans la réglementation des prélèvements d'eau de surface ?

c. Quels sont les impacts possibles sur le niveau d'eutrophisation du lac Rouyn d'un prélèvement en continu ?

Les prélèvements d'eaux sont encadrés par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), ainsi que par l'article 17 du Règlement sur les habitats fauniques (RHF). Ces règlements prennent en considération le niveau d'eau avant le pompage, mais ne font pas de distinction en fonction de l'état d'eutrophisation du plan d'eau.

L'analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est toujours en cours et les effets du prélèvement d'eau sur le lac Rouyn par le projet Horne 5 seront pris en compte. S'il est jugé qu'un prélèvement d'eau puisse avoir un impact sur le niveau d'eutrophisation d'un lac, l'impact de cette activité sur l'environnement serait pris en compte dans l'analyse environnementale du projet.

Dans ce contexte, le ministère n'est présentement pas en mesure de fournir de l'information additionnelle à ce sujet, en plus de celle présentée à la réponse à la question 13 du document DQ2.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.



Yanick Plourde
Analyste
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs